Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-2026556-DE

2026/5/56

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 10 avril 2026

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Monsieur CHAPELLE Mathieu a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.
Madame LETOURNEUR Sévrine a donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CHARRAUD.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-2026556-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.5.56

11– DESIGNATION DES DELEGUES DE FOUGERES AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs au conseil municipal, et L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du SMICTOM du Pays de Fougères, et notamment leur article 4 relatif à la composition et à la désignation des délégués,

Vu le courrier de Fougères Agglomération en date du 27 mars 2026 sollicitant les propositions nominatives des communes membres, pour le 24 avril 2026 au plus tard,

Vu le tableau de répartition des délégués de Fougères Agglomération au sein du SMICTOM du Pays de Fougères établi conformément à l'article 4 des statuts du syndicat, attribuant à la commune de Rives-du-Couesnon 3 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de délégués suppléants,

Considérant que le Conseil communautaire de Fougères Agglomération, lors de sa séance du 4 mai 2026, procédera à la désignation formelle des délégués au sein du SMICTOM du Pays de Fougères,

Considérant que l'installation de l'assemblée du SMICTOM doit intervenir le 19 mai 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer les noms des conseillers communautaires ou municipaux appelés à représenter la commune,

Considérant que les informations nominatives requises par le SMICTOM (civilité, nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone, mail, commune) devront être communiquées pour chaque délégué désigné,

Considérant que les candidats présentés ci-après ont fait acte de candidature,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein du SMICTOM du Pays de Fougères, les délégués suivants :

Qualité	Civilité	Nom et Prénom
Délégué titulaire n°1	M.	LEBOUVIER David
Déléguée titulaire n°2	Mme	PIGEON Véronique
Délégué titulaire n°3	M.	FROC Dominique
Délégué suppléant n°1	M.	CHARRAUD Michel

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-2026556-DE

Qualité	Civilité	Nom et Prénom
Délégué suppléant n°2	M.	ROYER Didier
Délégué suppléant n°3	M.	HUBERT Ewen

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Michel CHARRAUD



